

La Nouvelle-Aquitaine à la pointe des droits culturels : une première en France !

Après [l'arrivée des droits culturels dans le vocabulaire législatif](#) au sein de la loi NOTRe, vient le temps de la mise en pratique. La région Nouvelle-Aquitaine s'apprête à annoncer, demain, le dispositif « droits culturels » qu'elle souhaite mettre en place en 2017. Une première en France ! *Profession Spectacle* a pu poser en exclusivité quelques questions à **Éric Correia, conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine, délégué à l'innovation, aux droits culturels et à l'économie créative.**

D'où vient l'intérêt de la région Nouvelle-Aquitaine pour les droits culturels ?

Notre engagement pour la diversité culturelle étant ancien, il était donc logique de respecter la loi. La loi sur la Nouvelle Organisation de la République (loi NOTRe) et la loi Liberté de la création, architecture et patrimoine sont explicites : en matière culturelle, [les collectivités comme l'État doivent veiller à mettre en œuvre les droits culturels des personnes](#), dans leur diversité.

Ensuite la Nouvelle-Aquitaine est une région plurielle avec de fortes potentialités culturelles, puisant dans des traditions fortes, rurales ou urbaines, sources d'inspirations et de pratiques artistiques renouvelées. Nous devons donc renforcer la possibilité pour les personnes de s'inscrire dans ces dynamiques en étant le plus possible participantes à la vie culturelle collective.

Pourquoi est-il cohérent pour la région Nouvelle-Aquitaine d'être en première ligne de cette expérimentation de politiques publiques différentes aujourd'hui ?

Alain Rousset a souhaité dès 2004 que la politique culturelle fasse l'objet d'une co-construction avec les acteurs du territoire. (Nous l'avons fait notamment avec la filière musiques actuelles, celle du cinéma et du livre)



Éric Correia

Nous voulons naturellement poursuivre dans cette voie car la politique culturelle ne peut être le fait du prince, comme on le voit encore trop souvent. L'enjeu de partager des valeurs communes, celui du vouloir mieux vivre ensemble avec des cultures différentes, comme la protection effective des libertés artistiques ou la participation des personnes à la vie culturelle, obligent à beaucoup de concertation avant d'élaborer les meilleures solutions. D'autant plus que les enjeux économiques liés au secteur culturel sont importants et doivent eux aussi s'assurer de ne pas porter atteinte aux droits culturels des personnes.

D'ailleurs nous annoncerons le 14 décembre un renforcement de la co-construction avec la mise en place d'une conférence territoriale spécifiquement consacrée à la culture.

Dans ce cadre, il était nécessaire de réfléchir avec sérieux et méthode aux implications d'une politique intégrant le référentiel sur le respect des droits culturels.

Quels sont les enjeux de cette « mise en pratique » des droits culturels pour les acteurs culturels ?

L'enjeu moteur des droits culturels est la liberté effective. Pour les professionnels des arts, renforcer leur liberté, c'est d'abord [mieux respecter leur liberté d'expression artistique](#), mieux la protéger et favoriser sa mise en œuvre. C'est la base des textes internationaux qui va nous servir de référence.

Cette liberté est aussi un enjeu majeur pour tous, dans une société qui aujourd'hui a trop

tendance à se fermer aux autres. Tous ces enjeux sont clairement mis en évidence par les textes de l'ONU sur les droits humains fondamentaux. Il s'agit de veiller à ce que les personnes disposent de possibilités croissantes de toujours mieux participer à la vie culturelle, dans une perspective de plus grande autonomie et d'émancipation, chère à l'éducation populaire.

La question n'est donc plus la simple fréquentation des festivals ou des salles de spectacles, mais bien celle du mieux vivre ensemble avec une plus grande reconnaissance des cultures des autres. Une lutte contre le repli, devrait-on dire, pour faire un peu mieux humanité ensemble avec nos multitudes de cultures différenciées.

Quelle forme prendra le dispositif ?

Nous lançons un appel à des volontaires qui accepteront de passer du temps (18 mois) pour analyser leurs pratiques de terrain en les comparant aux textes internationaux qui définissent le périmètre d'actions des droits culturels. C'est un vrai pari, car on comprend vite en regardant les textes de l'ONU sur les droits culturels, [et plus récemment la Déclaration de Fribourg](#), que notre politique culturelle actuelle repose sur d'autres bases.

Parce qu'il y a de nombreuses incompréhensions sur le sens des droits culturels, les volontaires nous aideront à proposer des réponses concrètes. Notre objectif est bien que les mesures que nous prendrons à l'issue de cette réflexion collective soient adaptées à la réalité des acteurs de terrain.

Quel sera le rôle des acteurs locaux et des volontaires du dispositif ?

Dans l'esprit d'une co-construction véritable, les volontaires apporteront leurs idées, leurs pratiques, leurs suggestions, leurs critiques afin d'élaborer progressivement, mais ensemble, des règlements d'interventions qui fixeront la nature des soutiens de la région aux projets respectueux des droits culturels des personnes. Un budget est prévu pour compenser le temps passé par les volontaires à cet effort de co-construction qui commencera en janvier 2017 pour se conclure à l'été 2018.

Quels sont les objectifs sur lesquels se jugera cette expérimentation ?

La Nouvelle-Aquitaine à la pointe des droits culturels : une première en France !



L'une des facettes passionnantes de la réflexion collective que nous engageons sera la détermination partagée des dispositifs d'évaluation. Avec les droits culturels des personnes, il s'agit, comme pour les autres droits de l'homme, que chacun gagne en liberté effective et que sa participation à la vie culturelle soit un atout d'une plus grande dignité, d'une meilleure reconnaissance. Ce n'est certainement pas en alignant des chiffres de fréquentation par catégories de lecteurs ou de spectateurs que l'on pourra apprécier si les finalités des droits culturels auront progressé !

Au delà des chiffres, ce qui sera donc déterminant, c'est l'engagement des personnes à participer à la vie culturelle, en incitant par exemple d'autres personnes à mieux exprimer leur liberté, notamment sous des formes artistiques.

Enfin, que répondre à ceux qui ne continuent de voir les politiques culturelles qu'à travers le prisme de la « démocratisation culturelle » et de « l'attractivité des territoires » ?

Il est difficile pour le milieu culturel de sortir des certitudes acquises et c'est pourquoi nous pensons que la bonne réponse passe par une organisation sereine de la discussion pour bien repérer ce qui pose vraiment problème dans le réel, ce que l'on veut conserver et ce qui peut évoluer en phase avec les droits culturels. Ici point de discussions abstraites mais une démarche pragmatique.

Propos recueillis par Maël LUCAS

En téléchargement : [Déclaration de Fribourg sur les droits culturels.](#)

[Tweet](#)